PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 octobre 2023, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MMES	Nadine Lelièvre, conseillère
		Dorine L. Marcoux, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Est également présente :
Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 : 00 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2023-10-213 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

1- Ouverture de la session
2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
3- Adoption des procès-verbaux des 12 et 25 septembre 2023
4- Correspondance
5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
6- Adoption du règlement numéro 2023-379 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
7- Adoption du règlement numéro 2023-378 modifiant le règlement municipal numéro 2009-272 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1
8- Interventions des pompiers pour fausses alertes
9- Présentation des états comparatifs
10- Approbation/paiement des factures de Filtrum
11- Autorisation de signature de la directrice générale – Prescriptions sylvicoles et plan d'aménagement forestier
12- Demande de lettre d'appui – O.T.J. Programme Nouveaux Horizons Projet d'amélioration de l'accès au bâtiment principal pour les aînés
13- Demande de contribution financière – Club de patinage artistique du Rocher-Percé
14- Demande de contribution financière – Groupement Forestier Rocher Percé Inc.

15- Autres sujets : Soumission Équipement SMS – Couteau de rétrocaveuse
16- Période de questions
17- Clôture de la session

2023-10-214 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 25 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 12 et 25 septembre 2023 tels que rédigés.

2023-10-215 **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2023.

2023-10-216 **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2023 ;

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2023.

2023-10-217 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-379 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2023-379 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2023-10-218 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-378 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 2009-272 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE POUR LE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2023-378 modifiant le règlement municipal numéro 2009-272 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

2023-10-219 **INTERVENTIONS DES POMPIERS POUR FAUSSES ALERTES**

CONSIDÉRANT QU'au moins 4 fausses alertes ont requis l'intervention des pompiers à l'usine Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan (L.L.L.) ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale d'envoyer aux propriétaires de l'usine L.L.L. un avis mentionnant qu'à compter de la prochaine infraction au règlement # 2013-289 relatif aux systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité, s'il y a lieu, ils seront soumis aux amendes prévues audit règlement ; l'avis sera accompagné, à titre informatif, d'une copie des 4 factures susmentionnées ainsi qu'une copie dudit règlement.

2023-10-220 **PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS**

Selon l'article 176.4 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs :

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Lesdits états comparatifs, au 31 août 2023, ont été remis aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent en prendre connaissance ; une séance extraordinaire aura lieu avant la fin octobre 2023 afin que la greffière-trésorière puisse fournir certaines explications et répondre aux questions des conseillers, s'il y a lieu.

2023-10-221 **APPROBATION/PAIEMENT DES FACTURES DE FILTRUM**

Il est proposé par Dorine Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal approuve le paiement des factures de Filtrum, pour un montant total de 462 923.84 $.

2023-10-222 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – PRESCRIPTIONS SYLVICOLES ET PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal entérine la décision de la directrice générale quant à la signature de la prescription sylvicole du 27 septembre 2023 ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à toute future prescription sylvicole ;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à signer les prochains plans d'aménagement forestier.

2023-10-223 **DEMANDE DE LETTRE D'APPUI – O.T.J. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS PROJET D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AU BÂTIMENT PRINCIPAL POUR LES AÎNÉS**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à compléter et signer une lettre d'appui, selon le modèle lu lors de la séance ordinaire du conseil municipal, concernant le projet de l'O.T.J. visant l'amélioration de l'accès au bâtiment principal pour les aînés présenté dans le cadre du programme de subvention Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

2023-10-224 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DU ROCHER-PERCÉ**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal n'accorde pas d'aide financière du Club de patinage artistique du Rocher-Percé.

2023-10-225 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – GROUPEMENT FORESTIER ROCHER PERCÉ INC.**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal n'accorde pas de contribution financière du Groupement forestier Rocher Percé Inc.

2023-10-226 **SOUMISSION ÉQUIPEMENT SMS – COUTEAU DE RÉTROCAVEUSE**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Équipement SMS pour le remplacement du couteau de la rétrocaveuse, au montant de 1 760 $ plus taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Karine Lachance, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2023-10-227 **<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 :10 heures.

_____
Roberto Blondin, maire

_____
Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »